

La vie à Yerres à la fin du XIX^{ème} siècle

Au travers de la monographie de l'instituteur de 1899

La monographie de l'instituteur d'Yerres, publiée en 1899, nous permet d'appréhender ce que pouvait être la vie quotidienne dans notre village à l'aube du XX^e siècle. On se propose de commenter ce texte, d'éclaircir certains points, de compléter certaines informations et aussi, à la lumière de recherches dans des documents historiques accessibles de nos jours, d'en corriger quelques erreurs.

Les citations tirées des documents consultés sont transcrites en italiques. Les commentaires ajoutés par l'auteur sont présentés en caractères droits. Le style et l'orthographe des documents originaux ont été respectés.

LES MONOGRAPHIES COMMUNALES

Le 29 décembre 1898, le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, Georges Leygues, envoie une instruction générale à tous les inspecteurs d'académie fixant les conditions dans lesquelles le personnel de l'enseignement primaires et les divers établissements publics d'enseignement primaire pourront participer à l'exposition du ministère de l'Instruction publique à l'exposition universelle de 1900.

On peut noter que bien avant cette demande du ministère, des initiatives locales des sociétés savantes (géographie, en particulier) ou des demandes d'inspecteurs d'académie, soucieux d'améliorer l'enseignement de la géographie, ont provoqué alors la réalisation de mémoires ou de notices géographiques par les instituteurs et ceci dès 1862 en Lozère par exemple. Puis les monographies se développent dans les années 1883-1889 pour participer à des concours ou des expositions scolaires locales et pour figurer en bonne place à l'Exposition universelle de 1889. Il s'agissait de montrer, à l'occasion du centenaire de la Révolution française, les progrès de l'instruction publique et l'efficacité des instituteurs pour enseigner l'histoire et la géographie. On espérait d'autre part diffuser la culture dans les familles par l'intermédiaire des élèves. Dans les années 1890, le ministère de l'instruction recommande alors la réalisation systématique d'une monographie communale par chaque instituteur et des modèles imprimés de quatre pages sont élaborés pour aider les instituteurs à les rédiger.

Revenons en 1899. Des commissions académiques et départementales sont créées pour que tous les objets destinés à figurer dans l'exposition soient soumis à une double sélection faite d'abord au chef-lieu du département, puis au chef-lieu de l'académie. C'est dans ce cadre que l'inspecteur d'académie M. Pestelard invite tous les instituteurs de Seine-et-Oise (département dont Yerres fait partie à l'époque) à écrire et à lui envoyer les monographies de leurs communes. Les instructions sont précises : chaque monographie devra commencer par un plan général de la commune et une partie géographique (situation, étendue, altitude, hydrographie, voies de communication, population, la flore, la faune, les cultures, l'élevage, l'industrie et le commerce). Une deuxième partie sera consacrée à une esquisse historique (origine, faits mémorables, transformation de la commune au cours des âges, description des monuments, évocation des personnages remarquables, les institutions, le développement économique). Enfin dans la dernière partie,

l'instituteur devra exposer l'état et les conditions de l'enseignement primaire dans la commune, antérieurement et actuellement, ainsi que les résultats obtenus.

Le rapport de M. Fromageot¹, membre de la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Versailles donne des détails très intéressants sur ce travail. Sur les 690 communes de Seine-et-Oise, environ 600 monographies ont été rédigées et jugées dignes d'être envoyées à l'Exposition Universelle, cette œuvre considérable a reçu de façon collective un Grand Prix du jury. En 1901, le conseil général du département vote la somme nécessaire pour donner des médailles et des mentions aux auteurs des plus importantes monographies. Ce rapport souligne l'intérêt de ce travail et met en valeur les monographies les plus remarquables. C'est ainsi qu'est distingué M. Boucher, instituteur de Brunoy, qui obtint une médaille de vermeil pour son document de 252 pages. M.Fromageot ne tarit pas d'éloges sur ce travail, il écrit : « *Il serait vraiment à désirer qu'une notice historique aussi parfaite fût imprimée et mise en vente. Je suis convaincu qu'elle trouverait de nombreux acheteurs* ».

Les instituteurs des communes avoisinantes n'eurent pas le même succès : il est vrai que les monographies yerroises (15 pages), montgeronnaises (29 pages) ou crosnoises (44 pages) n'offrent pas la richesse de la monographie brunoyenne, mais elles nous apportent de nombreuses informations quant à la vie locale en cette fin du XIX^e siècle et peuvent nous permettre de mieux comprendre l'évolution de notre ville jusqu'à ce jour.

¹ La note d'instruction du ministre, le rapport de M. Fromageot et certaines de ces monographies ont été numérisés et mis en ligne sur le site des archives départementales de l'Essonne.

LA MONOGRAPHIE DE L'INSTITUTEUR D'YERRES

Nous ne pouvons que recommander à tous ceux que l'histoire locale intéresse la lecture de ce document passionnant². Nous nous proposons d'en suivre le plan et nous nous permettrons de mettre en évidence, de compléter ou de corriger, quand cela est nécessaire, les informations qui nous paraissent le plus pertinentes, compte-tenu de celles que nous avons pu recueillir à ce jour. Le texte est complété par un plan de la ville et un plan général de l'école et des classes que nous reproduisons en annexe.

Obéissant aux directives du ministre relayées par celles de l'inspecteur d'académie, Monsieur Jules-Théodule Delamotte rend sa copie le 14 août 1899.

Commençons la lecture.

LA PARTIE GEOGRAPHIQUE

Situation

« Yerres, canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil, connu par une très ancienne abbaye de nonnains, est un village à cinq lieues sud-est de Paris, dans une charmante vallée, bordée de collines couvertes de bois ou de vignes et arrosée par la jolie rivière d'Yerres qui va, une lieue plus bas, se jeter dans la Seine à Villeneuve-Saint-Georges [.....] La population du village d'Yerres est de 1730 habitants et l'étendue de son territoire 943 hectares ».

Le décor est planté, on notera que dès la présentation on caractérise Yerres par la présence de l'abbaye bénédictine Notre-Dame-de Yerres, le mot « nonnains » étant une version ancienne de « nonne ». L'importance de cette abbaye, qui deviendra « royale » sous le règne de François 1^{er}, présente à Yerres du début du XII^e siècle jusqu'à la Révolution française n'est plus à démontrer. On notera qu'à cette date la ville de Yerres est moins peuplée que celle de Brunoy (2412 habitants) et de Montgeron (2217 habitants).

La superficie de 943 ha est légèrement inférieure à la superficie actuelle de 987 ha, on peut supposer qu'il y a eu quelques déplacements marginaux de limites entre 1899 et aujourd'hui. On redonnera au Mont-Griffon son altitude exacte 115,7 m au lieu de 140m et au Réveillon sa longueur exacte : 18 km et non 8 km. Le recensement de 1896 décompte 404 maisons occupées par 537 ménages pour un total de 1735 habitants dont 22 sont de nationalité étrangère, en majorité des Belges travaillant comme ouvriers agricoles ou à la filature. L'essentiel de la population (1635 personnes) est regroupé au village, le reste est dispersé dans les fermes ou les hameaux que sont Les Camaldules, La Grange, Concy, Les Godeaux et La Garenne.

Pour la description du climat qualifié de « *généralement doux et sain par suite de la situation du village sur un coteau exposé au midi* », les qualificatifs des instituteurs voisins sont plus riches. A Crosne, l'instituteur insiste sur le rôle de la rivière : « *la rivière vient en quelque sorte refroidir en hiver la vallée par ses brouillards et ses gelées blanches, cependant, en été, elle nous dédommage en nous donnant par les*

² <http://www.essonne.fr/culture-sports-loisirs/archives-departementales/archives-en-ligne>.

plus grandes chaleurs, une fraîcheur saine et délicieuse ». L'instituteur de Brunoy nous indique qu'il n'est pas rare de voir le thermomètre atteindre 35 à 40° l'été et 10 à 12° de froid l'hiver³. Il mentionne les effets sanitaires du climat : « *Les poitrines faibles n'y sont pas dans un milieu favorable : la fraîcheur des matinées et des soirées, l'humidité de l'air à ces moments de la journée leur sont funestes. Par contre les malades par épuisement du sang, par excès de travail y trouvent un air vif et pur qui en activant la vie leur rend promptement la santé.* »

La description des voies de communication est détaillée, que ce soit les chemins de grande communication (CGC) ancêtres de nos routes départementales actuelles ou les chemins vicinaux dans lesquels on peut reconnaître facilement certaines rues de notre ville. Le CGC N° 31 est décrit comme allant du Bouchet au chemin N° 94 passant par Concy. Si le point d'arrivée (la départementale 94) nous est bien connu - c'est l'actuelle rue Raymond Poincaré - le point de départ l'est peut-être moins. Il faut remonter le tracé actuel de la départementale 31, en direction de La Ferté-Alais pour découvrir sur son tracé un lieu-dit « Le Bouchet ». Pourquoi notre instituteur mentionne-t-il ce lieu comme le point de départ de cette voie de communication ? On a peut-être un début d'explication en consultant la monographie de l'instituteur de Vert-le-Petit : il nous décrit la poudrerie du Bouchet, installation militaire stratégique qui fut dès 1820 le siège d'une poudrerie royale affectée puis affectée au service de l'artillerie en 1866 et qui devait prendre une importance considérable lors de la première guerre mondiale. L'effectif du site passera de 500 à 5000 employés pour faire face à la production d'explosifs nécessaire en cette période de conflit avec une présence permanente de 100 militaires et de leur famille.

Puis sont mentionnés les chemins de fer :

« La commune de Yerres est desservie par deux voies ferrées :

1° le chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, station de Montgeron à 2 km et demi

2° le chemin de fer de Paris à Brie-Comte-Robert et Verneuil l'Etang (ligne de Vincennes), avec les stations de Limeil-Brévannes à 3 km et de Villecresnes à 4 km »

La première ligne nous est bien connue, les habitués du RER D en connaissent parfaitement le détail. Le chantier débute en 1845, la mise en route de la ligne a lieu le 12 août 1849. Le 9 septembre, c'est le Prince Président Louis-Napoléon Bonaparte en personne qui l'inaugure officiellement en grande pompe, à Brunoy, assistant du haut du viaduc des Volontaires à la revue des gardes nationaux. Mais les trains ne s'arrêtent pas à Yerres, il faudra attendre 1951 pour qu'une halte rudimentaire y soit créée et 1972 pour qu'une vraie gare permette un accès facile aux habitants de la commune. A l'origine, le tracé ne comporte que deux voies, l'accroissement rapide du trafic voyageur nécessitera le doublement des voix en 1905. Les travaux s'étaleront sur plusieurs années, une importante main d'œuvre étrangère (en majorité allemande et belge) s'installera dans la région pendant toute la durée des travaux. On peut s'étonner que la gare de Brunoy n'y soit pas mentionnée, les habitants du quartier de l'Abbaye en étaient certainement plus proches. Certains détails laissent songeurs au regard de ce que vivent aujourd'hui les utilisateurs du RER D : si en 1850 il fallait 50 minutes pour se rendre à la gare de Lyon, il n'en fallait plus que **23** ! en 1914.⁴

La deuxième ligne est certainement moins connue des Yerrois de 2016. Dénommée « *Chemin de fer de la Bastille* », ou « *Chemin de fer de Vincennes* », cette ligne est concédée le 17 août 1853 à la Compagnie de Strasbourg qui fusionne l'année suivante avec la compagnie de l'Est. Elle est d'abord conçue pour relier

³ On notera que notre instituteur n'utilise pas la notation -10°.

⁴ Exposition : *L'arrivée en train en Gare de Brunoy – Musée Dubois-Corneau – 2012.*

Paris au Bois de Vincennes et aux guinguettes des bords de Marne. Le premier train circule le 22 septembre 1859. La ligne initiale s'arrêtait alors à La Varenne. Il faut attendre 1874 pour qu'elle desserve Sucy. La section de Boissy-Saint-Léger à Brie-Comte-Robert est ouverte en 1875, Verneuil-l'Étang sera relié en 1892. Cette ligne connaît une grande fréquentation au moins dans les villes proches de Paris et surtout les week-ends, mais l'ouverture de la ligne 1 du métro en 1900, le manque de trafic de marchandises, l'inconfort des rames, l'éloignement des gares des centres-villes vont la condamner. Les fermetures de tronçon s'enchaînent à partir de 1938. Le service est définitivement supprimé au-delà de Boissy-Saint-Léger en 1953. Le RER A prendra la relève en 1969. Événement récent sur le territoire yerrois, presque sur la même emprise, le TGV a remplacé le train à vapeur, en partie en aérien, en partie en souterrain en abordant Villecresnes, avec en surface la coulée verte bien connue des promeneurs et des randonneurs.

Les chapitres flore et faune sont vite traités : « *La flore et la faune de la commune n'offrent rien de particulier* ». Pourtant un extrait des Comptes Rendus du Congrès des sociétés savantes en 1901 rédigé par M. G. Dismier, membre de la Société Botanique de France, nous indique que le bois de la Grange est bien connu des botanistes parisiens qui s'occupent de la recherche des phanérogames⁵ et que depuis longtemps déjà, chaque année une herborisation publique dirigée par un professeur du Muséum de la capitale a lieu pour la récolte de plantes peu communes. L'instituteur de Brunoy porte le même avis : « *ni la flore ni la faune n'offrent rien de singulier de particulier quant à ce qui peut y vivre naturellement* » mais il mentionne les très belles plantes exotiques des nombreux jardins d'agrément (bananiers, palmiers, bambous, arbres de Judée...) et remarque la foule des parisiens qui viennent, par le train, le dimanche, cueillir narcisses jaunes ou muguet redescendant le soir vers la gare avec leurs chapelets de bouquets jaunes « *pour mettre de l'illusion dans leurs logements* ».

Etat de la propriété

« Les 943 ha formant la superficie territoriale de la commune se décomposent ainsi :

terres cultivables	195 ha,
bois et forêts	368 ha,
prés	68 ha,
vignes	5 à 6 ha,
Soit au total 636 ha.	

Le surplus, soit 307 ha, est occupé par les propriétés bâties, les parcs, jardins, pièces d'eau, chemins et rivière »

On peut remarquer que si Yerres a été une terre de vignes pendant de nombreux siècles, la décroissance du nombre d'hectares productifs est impressionnante au XIX^e siècle puisqu'il y en avait encore 80 ha en 1837⁶. Dans le recensement de 1896, plus aucun habitant n'est identifié comme vigneron.

« *L'élevage est peu pratiqué. On trouve des troupeaux de vaches assez nombreux mais pas de bœufs. La culture n'utilise que des chevaux* ». La ferme de la Grange est décrite comme la plus importante de la commune. On y mentionne, un élevage de faisans pour « *peupler les nombreux bois qui sont tous gardés pour la chasse* ».

⁵ Plantes à fleurs et à graines.

⁶ Association La Grappe Yerroise, 2015, « *Yerres et sa vigne – une mémoire grappillée et vendangée dans les archives* ».

Une remarque nous surprend : « *les bois renferment quelques animaux sauvages comme les renards mais les sangliers qui étaient en très grand nombre autrefois ont maintenant disparu tout à fait* ». Pourquoi cette disparition totale à cette date, alors qu'aujourd'hui plusieurs battues de chasse sont organisées chaque année pour réguler la population ?

Industrie

Sont mentionnées l'extraction de la pierre meulière sur le flanc gauche de la colline (« *champtier des Godeaux* ») ainsi que celle du sable rouge et du sable blanc dans les environs de Grosbois. Ne reste comme trace de ces activités que la dénomination « La Sablière » présente encore dans la partie nord de la commune.

Comme industries manufacturières, ne sont cités que les établissements Blazy (filature et teinture de laine) installés dans les deux bâtiments qui restent de l'ancienne abbaye. Il est à noter que cette entreprise sera pendant de longues années un très gros employeur pour les Yerroises et les Yerrois. Dans le recensement de 1896 ce sont plus de 120 personnes (hommes, femmes et adolescents) qui travaillent à la filature comme tisseurs, fileurs ou teinturiers. Certains autres corps de métier y sont aussi certainement présents puisque notre instituteur mentionne : « *la filature de laine expédie tous les jours ses objets manufacturés à la maison de vente, à Paris, avenue de Breteuil* ». On ne sait pas par quel moyen de transport, mais il fallait bien du personnel pour assurer ce service.

« *Le commerce local est peu développé et consiste surtout en produits alimentaires.* » Le recensement de 1896 dénombre 10 épiciers, 3 bouchers, 3 charcutiers, 3 boulangers, 1 pâtissier, 6 marchands de vin, 1 marchand de marée, 1 fruitier, 2 marchands de beurre, 1 aubergiste et 1 restaurateur. On trouve également 2 « coquetiers » qu'on peut penser être des marchands d'œufs.

Il est précisé que les foires et marchés qui existaient du temps de la Seigneurie des Budé n'ont plus cours depuis longtemps. « *Les habitants de la commune ont d'ailleurs la ressource de s'approvisionner aux deux marchés voisins de Brunoy et de Villeneuve-Saint-Georges* ». Yerres perd effectivement ses droits à foires et marchés quand le comte de Provence achète la Seigneurie de Brunoy et qu'il obtient de son frère Louis XVI le transfert de ces droits à la ville de Brunoy.

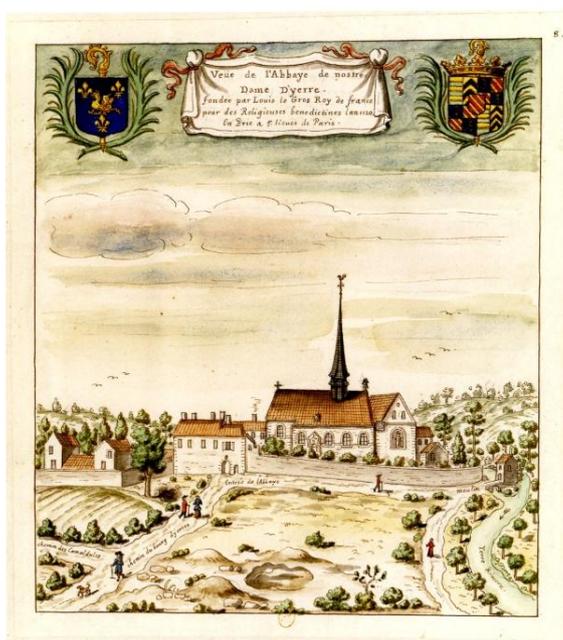
En ce qui concerne le commerce local autre qu'alimentaire, une remarque de l'instituteur de Brunoy nous paraît intéressante : « *D'ailleurs le courant commercial va de plus en plus vers Paris et les voitures des grands magasins, Bon Marché, Louvre, Samaritaine, Allez-Frères⁷, Belle Jardinière, qui sillonnent Brunoy chaque jour rendent de plus en plus difficile tout commerce qui n'a pour objet des denrées de consommation.* » . On peut raisonnablement penser que nos routes yerroises ont été sillonnées par les mêmes voitures.

⁷ Etablissement situé à Paris quai de Gesvres, face au pont Notre-Dame : quincaillerie, articles de ménage.....

ESQUISSE HISTORIQUE

L'esquisse historique est peu documentée et malheureusement entachée d'un certain nombre d'erreurs. Des ouvrages importants publiés postérieurement à cette monographie et des recherches effectuées dans les archives municipales, départementales ou à la BNF permettent de nos jours de donner des informations plus fiables.

L'instituteur nous rappelle les différentes appellations attribuées à notre ville au cours des siècles : du latin Hierra⁸, on passera, entre autres, à Hierre, Yères puis Yerres. Puis il continue : « *En l'an 500, sous le règne de Clovis, le territoire sur lequel est bâti Yerres faisait partie de celui de Valenton qui, lui-même comprenait tous les terrains sur lesquels ont été bâtis depuis Villeneuve Saint-Georges, Crosnes, Montgeron et Limeil [....] Le commencement du pays date du XI^{ème} siècle* ».



BnF - EST - VA-91 (6)-FOI, vue de l'abbaye de Notre-Dame d'Yerres / BnF-DRE-Utilisation réglementée

L'abbaye Notre-Dame
Source : www.gallica.fr

Dans cette esquisse historique, notre instituteur va faire deux fois référence à des relations entre Yerres et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, références dont nous n'avons pas pu trouver confirmations. On sait de source sûre, par l'ouvrage rédigé par l'abbé Bonnin⁹, que cette abbaye, très ancienne, fondée vers l'an 543 par Childebert fils de Clovis, possédait effectivement des biens très importants à Valenton, Crosne et Villeneuve-Saint-Georges. Valenton resta, pendant plusieurs siècles, la seigneurie la plus importante de la région et son territoire dépassait largement les limites actuelles de cette agglomération (en englobant très certainement une partie du territoire de notre commune). Il est ensuite précisé dans la monographie : « *En 1282, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fit don au village d'Hierre de vingt-cinq arpents de friches situées près de Grosbois et de vingt bêtes à cornes* ». Là encore, nous n'avons pas pu trouver, dans les ouvrages consultés, confirmation de cette information

En ce qui concerne l'histoire de l'abbaye bénédictine, on se reportera plutôt à l'ouvrage de l'abbé Alliot publié en 1899¹⁰ ainsi qu'aux publications de la SHAAVY¹¹ qui sont des références incontournables. Là encore, dans aucun de ces documents il n'est fait référence à la dépendance de l'abbaye de Yerres par rapport à celle de Saint-Germain-des-Prés. L'instituteur nous dit : « *Hildegarde, première abbesse, obtint de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de qui elle dépendait la permission de prendre du bois dans les forêts...* ». L'abbé Alliot, quant à lui, nous précise qu'elle obtint cette faveur d'un seigneur de Brunoy.

La date de construction de 1044 semble peu probable, 1132 est la date communément admise pour l'installation de la communauté. Pour confirmer cette date, on notera que la plus ancienne archive esson-

⁸ Hierra étant le mot latin désignant la plante commune : le lierre, très abondant dans les forêts couvrant le territoire.

⁹ Abbé Pierre Bonnin, *Principaux droits de l'abbaye de ST Germain des Prés en Seine- et- Oise*, www.gallica.fr.

¹⁰ Abbé Alliot, *Histoire de l'abbaye de Yerres*, ed. Res Universis, 1991, fac similé de l'édition originale.

¹¹ C. Aveneau, J. Gautier, C. Henry, V. Robert-Aveneau, A. Senée, *Abbaye Notre-Dame d'Yerres*, Publication SAHAVY, 1995.

nienne conservée aux archives départementales concerne précisément l'abbaye : c'est un acte en latin sur parchemin, datant de 1132 et émanant du roi Louis VI, dit Louis le Gros. Cette charte de donation, en la mémoire du premier fils de Louis VI, Philippe (mort en 1131) relate l'échange de la terre d'Invilliers appartenant aux chanoines de Notre-Dame de Paris, au profit de l'abbaye d'Yerres, avec une autre terre et des vignes situés dans le faubourg à Paris près de l'église Notre-Dame-des-Champs.¹²

Cette abbaye eut un rayonnement considérable au fil des siècles, possédant des biens qui s'étendirent dans toute l'Ile-de-France au fur et à mesure des donations effectuées par de nombreux bienfaiteurs. En 1226, à la mort de la quatrième abbesse Eustachie Dulers, Aveline de Corbeil prend la tête d'une communauté de 80 moniales dont la fortune est considérable et dont l'influence s'étend de Melun à Etampes, Rambouillet, Conflans-Saint-Honorine et Villepinte (150 fermes, granges, moulins, péages, ponts...). Des périodes de grande prospérité alternèrent avec d'autres moins fastes dues en grande partie aux différents conflits qui se succédèrent dans la région. Ces donations seront régulièrement contestées par les seigneurs (notamment les Budé) ou le clergé du voisinage entraînant de multiples procès et allant même jusqu'aux affrontements physiques entre les différentes parties. La monographie ne nous dit rien sur la protection royale accordée par François 1^{er} ou sur le luxe de l'abbatiale ornée d'œuvres d'art achetées par des abbesses issues de grandes familles de la noblesse. Rien non plus sur la dispersion des religieuses et la destruction de l'église abbatiale à la Révolution française.

Pourtant, il nous reste encore des traces de cette présence religieuse. Sur le site de l'abbaye restaurée après des années d'abandon, on peut contempler le bâtiment principal où se trouvaient le réfectoire et le dortoir des religieuses. Le randonneur qui arpente la forêt domaniale de Sénart avec la carte au 1/12500^{ème} publiée par l'ONF, passera près de la croix de Villeroy (parcelles 285, 286, 303) par « le Bois de l'Abbaye de Yerres ». Comme on l'a dit précédemment, les religieuses y avaient obtenu de généreux donateurs le droit de tirer journalièrement quatre charges¹³ de bois. Le promeneur parisien qui sortira de l'Ile Saint-Louis par le pont Marie regagnera la rue de Rivoli en empruntant la rue des Nonnains d'Hyères où les religieuses avaient fait construire un hôtel particulier destiné à héberger les moniales que les affaires du couvent appelaient dans la capitale.

Parmi les monuments dignes d'intérêt sont cités l'église, le château de Yerres et le château de la Grange.

L'église

La relation faite par notre instituteur entre la partie supérieure de l'église actuelle (chœur et commencement de la nef) avec les restes de l'ancienne chapelle de l'abbaye construite en 1060 semble historiquement infondée, on n'a aucune date fiable sur la présence d'une église à cette date au village. L'abbé Lebeuf nous dit : « *on ne trouve point les commencements de l'Eglise Paroissiale d'Hierre* ». L'abbé Alliot nous dit que les religieuses de l'abbaye font une donation de quatre septiers¹⁴ de blé à l'église paroissiale au début du XIII^e siècle. Dans la monographie, aucune référence n'est faite des agrandissements effectués au début du XVII^e siècle par Jean Thiriote, architecte du roi Louis XIII qui possédait une maison à Yerres. Est

¹² *Le Papyvore* N°33 (novembre 2010- février 2011) – Publication des archives départementales.

¹³ Mesure de volume de bois de futailles variant selon les régions d'environ 40 à 100 litres.

¹⁴ Septier ou setier : ancienne mesure de grains de la contenance d'environ 156 litres.

mentionnée la fontaine offerte par le comte du Taillis déplacée devant le château.¹⁵ Notre instituteur énumère les sépultures visibles dans cette église : Messire Angrand, écuyer du roi, Raymond de Saint-Sauveur, propriétaire du château de la Grange, Louis de Baumont, Jean Boursault. Aucune trace dans les archives consultées ne nous permet d'identifier Louis de Baumont. Le patronyme « Boursault » apparaît à de nombreuses reprises dans des documents relatifs à l'histoire yerroise. Au mois d'octobre 1674 l'abbesse loue le château de Yerres à son procureur fiscal Florent Boursault. Une inscription gravée sur une pierre au côté gauche de l'église fait référence à un contrat passé : « P. DEVANT BOVRSAVLT TABON ORDRE AV BAILGE ET CHNIE DYERRE LE 17 OCTOBRE 1683¹⁶ ». Le nom de Jean Boursault apparaît plusieurs fois comme témoin dans des actes d'état civil (mariages ou décès) en 1704 et 1729 où il est déclaré né en 1662 à Yerres et qualifié de lieutenant du baillage de la paroisse d'Yerres et prévôt de la Grange du milieu¹⁷. Mais qui était vraiment Jean ? Il devait être un personnage important pour qu'il soit enterré dans l'église. L'abbé Alliot nous dit qu'en 1792, la destruction de l'abbaye est organisée « sur l'ordre du maire d'Yerres, nommé Boursault ».



Saint Honest

Source : Propriété ville de Yerres
photo J. Ravera

Par contre la monographie ne mentionne pas le dépôt des cœurs de Budé et de son fils, ni la sépulture de Jean Thiriot architecte du roi dont l'abbé Lebeuf signale la présence dans son célèbre ouvrage. On ne trouve également aucune référence au saint patron de l'édifice, Saint-Honest, ainsi qu'aux célébrations traditionnelles relatives à la Saint Vincent (patron des vignerons) et à la Saint Fiacre (patron des jardiniers).

En 1883, la commission des antiquités du département de Seine et Oise rédige une description détaillée de l'église et des vingt-cinq tableaux (emplacement, sujet, couleurs, dimensions) qui se trouvent dans la nef et les différentes chapelles¹⁸. On y décrit en particulier le tableau représentant Saint Fiacre « *il tient une bêche de sa main gauche* », l'auteur le déclare « *patron du village* ». Dans la chapelle Sainte-Geneviève, c'est le portait de Saint-Honest qui est nous est détaillé : « *Le Saint est vêtu d'une aube, d'une étole blanche et d'une soutane noire ; il tient à la main gauche la palme du martyr. Ce tableau a environ deux mètres de hauteur sur un mètre vingt à trente de largeur.* »

Suite aux grands travaux de restauration effectués en 2005, seuls quelques tableaux restaurés ont été replacés dans le sanctuaire. On y retrouve les Pèlerins d'Emmaüs et la décollation de Saint Jean-Baptiste mentionnés dans l'inventaire de 1885 mais pas le portrait de Saint-

¹⁵ La statuette de l'enfant au trident qui ornait cette fontaine a longtemps été visible sur le trottoir situé en contrebas de la mairie actuelle. Témoin de la vie yerroise pendant de nombreuses années, elle mériterait une nouvelle visibilité en ville, sur une place ou dans un parc.

¹⁶ Boursault est déclaré Tabellion (notaire) du Baillage (circonscription administrative) de la Châtellenie (juridiction d'un seigneur châtelain) d'Yerres. Cette inscription est toujours visible près de l'escalier conduisant à la tribune de l'orgue.

¹⁷ rouffy.free.fr.

¹⁸ Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise, 1883, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k203364q>

Honest réalisé par Nicolas-Louis-François Gosse et offert par l'artiste à la paroisse entre 1850 et 1857 et qu'on a pu voir à l'exposition organisée au Musée Dubois-Corneau à Brunoy en 2016.¹⁹

Le château d'Yerres

L'histoire des différentes familles (Courtenay, Chatillon, Bureau de la Rivière) qui ont successive-



Le château d'Yerres

Source : collection particulière M. Patron

ment possédé la seigneurie yerroise avant les Budé est décrite avec quelques approximations sur les dates. Il est bien précisé que ce n'était pas Guillaume mais son frère aîné Dreux qui était seigneur de Yerres. Par contre rien n'atteste formellement la présence du bon roi Henri IV à Yerres pendant les guerres de religion citée dans cette monographie et dans d'autres ouvrages. Pour une étude complète sur ce sujet on pourra consulter avec profit le travail de P. Cavail-
ler²⁰.

L'instituteur nous donne l'identité de propriétaires qui entrèrent en possession des biens ayant appartenu à la seigneurie laïque : Monsieur Dècle (et non pas *Dècre*) pour la partie du terrain qui longe la rivière et Monsieur Hamelin pour le château. On peut préciser que le château restera dans la famille Hamelin jusqu'au décès sans héritier de la dernière propriétaire en 2000. La poterne d'entrée, malheureusement en mauvais état, est encore bien visible. On pourrait ajouter que le château servit de mairie pendant le mandat de Monsieur Proton (1831-1841) alors propriétaire de ce bien.

Les seigneurs de Grosbois-le-Roi

Bien que le château de Grosbois n'appartienne pas à la commune de Yerres mais à celle de Boissy-Saint-Léger, les Seigneurs de Grosbois sont mentionnés dans cette monographie car ils entrèrent en possession d'une partie de la seigneurie d'Yerres par des achats à Pierre puis à Nicolas Budé et y conservèrent des biens même après la revente de la seigneurie. Il est curieux de noter qu'il n'est fait aucune référence du don aux moines Camaldules de la terre située au lieu-dit « Le Bouron », en 1642 par Charles de Valois, propriétaire de Grosbois. Cet ermitage accueillera à Yerres des hôtes célèbres comme le Prince Rakóczi dont l'histoire dit que son cœur fut enterré dans une urne d'or dans le cimetière des moines. Tous les ans, en septembre, à Yerres, une cérémonie officielle en présence de représentants de la Hongrie rend hom-

¹⁹ Exposition du 13 février au 3 juillet 2016 : *Le patrimoine religieux dans les vallées de l'Yerres et de la Seine. Histoires d'Eglises.*

²⁰ *Bulletin de la société historique et archéologique de Corbeil d'Etampes et du Hurepoix*, 84^{ème} année, 1978.

mage à ce prince reconnu comme héros national dans son pays. Comme l'abbaye bénédictine, l'ermitage des Camaldules possédait une église qui fut détruite à la Révolution Française. Des trappistes puis une communauté religieuse féminine s'y installèrent après la révolution puis abandonnèrent les lieux dans la première moitié du XIX^e siècle. Il ne reste à ce jour aucune trace de cet établissement.

Le château de la Grange

Ce château, actuellement connu sous l'appellation « Château du Maréchal de Saxe » depuis son rachat en 2000 par une société hôtelière, fait l'objet d'une longue description. Malgré les affirmations de



Le château de la Grange

Source : collection particulière M.Patron

notre instituteur, il n'existe aucune preuve historique de la présence de la veuve d'Henri de Guise le Balafré, pas plus que sur la venue régulière de Louis XIII pour y chasser. Si la possession par le Maréchal de Saxe pendant quelques années à partir de 1748 est bien avérée, aucune trace de Lafayette²¹ dans les propriétaires de ce château contrairement à ce qu'affirme notre instituteur. On sait de source sûre que c'est Jean Thiriot (notre architecte du roi enterré dans l'église en 1642) qui construisit ce château à partir de 1617 pour le compte de Charles Duret de Chevre (et non pas *Durel*). On ne cautionnera pas non plus l'affirmation : « *Le parc fut planté par Le Nôtre* », on peut plus sûrement affirmer que les jardins ont, à l'origine, été dessinés à la manière de Le Nôtre. En 1899, les jardins à la française ont disparu depuis longtemps et le parc a été redessiné à l'anglaise selon les traités en vigueur de l'époque. Quelques propriétaires sont mentionnés (Le Camus, Gaudion) mais il est curieux de noter qu'aucune référence n'est faite aux familles Du Taillis et Gourgaud qui donnèrent deux maires à notre ville²² et financèrent de nombreuses œuvres de charité. On se contentera de cette mention sommaire : « *Le Château de la Grange appartient aujourd'hui à Mme la Baronne Gourgaud* ».

²¹ La Fayette fut propriétaire d'un château dit « de la Grange » situé sur la commune de Courpalay.

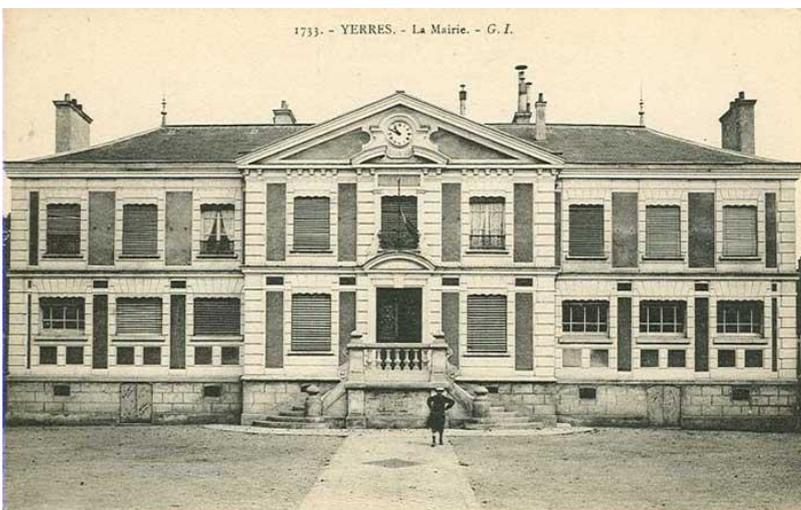
²² Le Vicomte Amédée Melin du Taillis maire de 1841 à 1858 et le Baron Louis Marie Napoléon Saint-Hélène Gourgaud maire de 1860 à 1874.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Ce chapitre qui faisait l'objet de directives précises de la part du ministre et de l'inspecteur est relativement peu développé. On aurait dû y trouver un historique des écoles ayant existé antérieurement dans la localité, des renseignements sur l'acquisition du mobilier et du matériel d'enseignement, les changements survenus depuis la création jusqu'en 1899 dans l'organisation matérielle, dans le personnel, dans l'enseignement. On demandait de quantifier les effets du recrutement au point de vue du nombre et de la qualité des élèves. L'instituteur se devait de détailler l'organisation pédagogique de l'école (conférences littéraires et artistiques, enseignement scientifique, excursions scolaires). On aurait dû trouver un chapitre sur la discipline et l'éducation (récompenses, punitions, jeux, concerts fêtes dans l'école), décrire les moyens employés pour associer le personnel de l'école, les autorités locales, les familles à la discipline générale de la maison. On devait également donner les résultats des examens et concours, la destination et le placement des élèves et comparer la carrière des parents et celle des enfants.

La première phrase de la monographie est plutôt explicite à ce sujet : « *On ne possède aucun document précis sur ce point avant 1846, date de la construction de l'école actuelle* ».

Dans sa présentation historique, l'instituteur nous a indiqué que le terrain, situé près de Grosbois, « donné » par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1282 aux habitants de Yerres fut vendu en 1846 au prince Berthier de Wagram, propriétaire de Grosbois et que l'argent de cette vente a servi à construire la mairie, l'école et le presbytère. Il s'agit du bâtiment occupé à ce jour par la Poste. Une délibération du conseil municipal du 1^{er} Novembre 1847²³ en retrace en détail l'inauguration :



La mairie d'Yerres en 1847

Source : www.yerres-nostalgie.com

« *L'an mil huit cent quarante-sept le premier Novembre, il a été procédé avec toute la pompe que comporte la Commune d'Yères, à la bénédiction et à l'inauguration des constructions communales nouvellement élevées.* »

La relation de cette inauguration mérite à elle seule un article que nous ne manquons pas de publier prochainement.

Avant cette nouvelle installation, l'école occupait un bâtiment vétuste adossé à l'église.

L'instituteur fait rapidement référence à une époque (sans précision de date) où la direction de l'école des filles était confiée à des congréganistes (donc à des religieuses), à ce moment il y a environ 40 garçons et 40 filles scolarisés. Toujours sans précision de date (« *Plus tard* »), il note l'augmentation du nombre d'élèves due à l'augmentation de la population générée par l'installation de la filature de laine. D'après l'instituteur, il y a en 1899 deux classes pour 90 garçons, deux classes pour 70 filles et une école

²³ Archives communales registre 9W2.

enfantine d'une douzaine d'élèves depuis 1898. L'école maternelle libre dirigée par les sœurs reçoit 100 enfants.

Le plan très sommaire des lieux présenté dans la monographie et joint en annexe ne nous permet pas d'identifier vraiment les quatre classes.

Cette rapide présentation est complétée par le tableau des nominations des institutrices et des instituteurs depuis 1850. L'instituteur note que « *le 15 août 1864, Le Conseil Municipal exprime le vœu que l'école communale de filles soit dirigée par une institutrice congréganiste dans le cas où l'institutrice laïque recevrait une autre destination* ». Il mentionne les noms de sœur Anastasie et de Sœur Marie Saint-Ouen nommées par lettre d'obédience en 1865. Suite à la laïcisation de l'école, elles seront remplacées en 1881. En 1899, Mme Godfrin est institutrice des filles depuis 1894, Monsieur Delamotte est instituteur des garçons depuis 1883.

L'étude du recensement de 1896 nous indique que notre instituteur habite rue de Paris, il a 52 ans, est marié à Amandine-Appoline Lemoine âgée de 49 ans. Ils ont deux filles : Emérance (28 ans) et Louise (16 ans). Mme Godfrin Albertine âgée de 39 ans habite rue des Ecoles, elle est déclarée chef de ménage (il n'y a donc pas de Monsieur Godfrin), elle a 39 ans et vit avec son fils Fernand âgé de 19 ans. Cette étude permet d'identifier les deux enseignants qui manquent à l'appel : pour les garçons c'est Alfred-Henry Sevestre, âgé de 25 ans vivant seul rue de Paris, pour les filles c'est Jeanine Mirande, âgée de 20 ans et logée par Mme Godfrin, rue des écoles. On trouve également rue de Villescresnes (actuelle rue René Coty) trois religieuses enseignant à l'école maternelle libre : Sœur Berthe, 59 ans, institutrice et identifiée comme la Supérieure, Sœur Désiré de la Croix, 56 ans, directrice de l'école maternelle, Sœur Marie-Jude, 21 ans, aide à l'école maternelle.

Pour les résultats scolaires, l'instituteur écrit : « *chaque année on compte en moyenne huit à neuf élèves reçues à l'examen du Certificat d'Etudes Primaires* ». Ne connaissant pas le nombre d'enfants présentés, on ne peut guère en déduire le taux de réussite. Il est fait mention de l'aide apportée par la commune aux enfants nécessiteux en leur attribuant gratuitement des fournitures scolaires.

Est-ce pour ne point fâcher les autorités municipales que l'instituteur se contente de la phrase suivante : « *le matériel scolaire est peu confortable et laisse beaucoup à désirer* ».

La construction de l'école neuve inaugurée 1846 se révélera rapidement trop petite et ne permettra pas d'assurer pendant de nombreuses années des conditions de travail correctes aux élèves et au personnel enseignant. En séance du conseil municipal du dimanche 31 mars 1874, le président informe le conseil que l'inspecteur d'académie a énergiquement réclamé à plusieurs reprises l'agrandissement des écoles de la commune, lesquelles ne sont pas en rapport avec le nombre d'élèves. Par 9 voix contre 2 (le maire M. Person et M. Caillebotte), le conseil décide d'ajourner l'exécution du projet à l'époque où la commune aura remboursé sa dette²⁴. Une lettre du sous-préfet en date du 15 octobre 1874 demande avec insistance l'agrandissement des écoles sous peine de provoquer leur fermeture s'il n'était pas pris les mesures immédiates pour faire cesser l'état des choses signalé par Messieurs les Inspecteurs. Le conseil municipal, qui est à la veille d'être renouvelé, décide de soumettre le projet à la prochaine réunion. Le nouveau conseil reporte l'agrandissement de l'école. Un nouveau rappel du sous-préfet menace de fermer les écoles pour cause d'insalubrité. Le conseil municipal nomme une commission dans laquelle figure entre autres, Mes-

²⁴ Dette contractée par la commune pour le remboursement des dépenses occasionnées par la guerre de 1870.

sieurs Brault et Blazy. Cette commission donne un avis favorable pour l'agrandissement et l'achat de matériel. Le vote du conseil municipal est enfin positif. Le texte est édifiant : « *Considérant que pour obtenir de bons résultats dans une école, il ne suffit pas que le local soit bien approprié à sa destination, que le maître soit zélé, capable et dévoué, mais qu'il faut mettre à sa disposition un bon matériel de classe, que les objets d'enseignement surtout constituent le véritable outillage de l'instituteur et que dans aucune profession sans de bons outils il n'est guère possible, tout en se donnant beaucoup de peine, de travailler avec succès. Par ces motifs, le Conseil Municipal vote la somme nécessaire* ».

Pourtant, en 1898, dans les délibérations du conseil municipal, on note encore que le mobilier de l'école des garçons est en très mauvais état. Les bancs sont usés et les tables remuent tellement que les enfants doivent éprouver de la difficulté à écrire, le moindre mouvement de l'un deux faisant bouger la table. Ce n'est qu'en 1902 que sont remplacées les tables de la première classe des garçons, la deuxième classe attendra 1904 et les filles devront attendre 1910.

Une dernière mention mérite notre attention : « *Les cours d'adultes ont été supprimés par délibération du conseil municipal en 1895 et n'ont pas été rétablis depuis cette date. Il a donc été impossible d'organiser des conférences postcolaires* ». Une délibération du conseil municipal de 1866 en avait rappelé le fonctionnement : pendant l'hiver 66-67, du 15/11 au 15/2, les cours avaient lieu 5 fois par semaine de 17h à 19h. Le conseil municipal avait justifié la suppression des cours d'adulte par ces arguments : fréquentation faible, manque d'assiduité, cause de scandale et de tapage nocturne après la sortie des jeunes gens !

La monographie de l'instituteur ne nous a pas permis d'avoir une idée du niveau d'instruction de la population. Sur ce point, on trouve un renseignement très intéressant dans le recensement de 1872 qui est le seul à donner cette précision. Pour la première fois, on recense sur 3 tranches d'âges (0-6ans, 6-20 ans, 20 ans et plus,) le degré d'alphabétisation des Yerrois. Dans la tranche d'âge des plus de 20 ans, 40 hommes sur 584 (6,8 %) et 52 femmes sur 567 (9,2 %) ne savent ni lire ni écrire, 11 hommes et 16 femmes savent lire seulement. Malheureusement, ces statistiques ne seront pas reprises dans les recensements suivants, ce qui ne nous permet pas d'évaluer les progrès effectués grâce à la scolarisation obligatoire instaurée par la loi Ferry.

Ce document, même s'il est relativement sommaire par rapport à ceux de nos voisins, est un témoignage précieux de la vie à Yerres en cette fin du XIX^e siècle.

Comme le disait M. Fromageot dans son rapport : « *il n'y a pas une seule de ces notices communales qui, par un côté ou par un autre, n'offre de l'intérêt et ne fournisse des documents souvent inédits, qu'on aurait grand peine à trouver ailleurs.* ».

Alors, merci Monsieur Delamotte.

Transcription et commentaires : Monique PATRON

Merci à André Bourachot, Gilles Baumont, Jean-Pierre Toussaint pour les compléments d'informations, observations et commentaires qui sont venus enrichir cette étude

Présence des congrégations religieuses dans l'enseignement à Yerres

La loi Ferry du 16 juin 1881 institue la gratuité de l'enseignement primaire, elle est complétée par la loi du 28 mars 1882 qui rend l'enseignement primaire obligatoire et laïque dans les écoles publiques et interdit l'enseignement religieux dans les établissements primaires d'état. Cette obligation ne concerne que les enfants âgés d'au moins 6 ans.

La loi Goblet promulguée le 30 octobre 1886 oblige le gouvernement à remplacer tous les instituteurs publics congréganistes par des enseignants laïques dans un délai de cinq ans, et les institutrices au fur et à mesure des vacances de postes. Il faudra attendre le 7 juillet 1904 pour qu'une nouvelle loi interdise à toute congrégation d'enseigner, un délai de dix ans étant prévu pour fermer les dernières écoles. Monsieur Delamotte qui avait 37 ans en 1881 et devait donc déjà être instituteur ne nous dit rien sur la mise en œuvre de ces lois, qui on le sait, fut très difficile.

La scolarité des enfants de moins de 6 ans n'étant pas imposée par la loi, celle-ci fut assurée pendant de nombreuses années par des religieuses qui les accueillait dans des « asiles » ou « salles d'asile » avant que ces établissements ne deviennent des écoles maternelles. Ainsi Yerres connaîtra deux asiles : tout d'abord l'asile Sainte-Catherine puis l'asile Sainte-Marie tous les deux situés rue de Villecresnes (actuelle rue René Coty).

L'asile Sainte-Catherine est créé en 1851 sous le patronage de la comtesse du Taillis. Il accueille les enfants des deux sexes de 3 à 6 ans. Par testament du comte du Taillis décédé en 1870, l'asile et le petit jardin attenant sont légués à la commune. La comtesse du Taillis, quant à elle, légua des sommes d'argent conséquentes pour l'entretien et le bon fonctionnement de cet asile aussi longtemps que celui-ci sera tenu par des religieuses.

En ce qui concerne l'asile Sainte-Marie, dans sa notice sur l'Eglise Saint-Honest publiée en avril 1982, l'abbé Moreau nommé curé de Yerres en 1967 nous indique : « *En 1893 il (l'abbé Ferdinand Edelin) fit construire non loin de l'asile Ste Catherine que dirigeaient des religieuses et que la laïcisation atteint quelques années plus tard, une autre maison qu'il paya de ses deniers et qui fut à la fois , Asile et école, la Maison Ste Marie qui existe toujours, 27 rue René Coty. Cette maison a été faite sur un terrain en parti donné par la Baronne Gourgaud, en partie acheté par le curé aux époux Bertrand. En juillet 1903, M. le curé remit la direction de la Maison à un Comité de Dames. Les religieuses de St Aubin-les-Elboeuf ont été remplacées par des institutrices laïques. Dans cette maison se succédèrent diverses congrégations religieuses dont le souvenir est resté vivant* ».

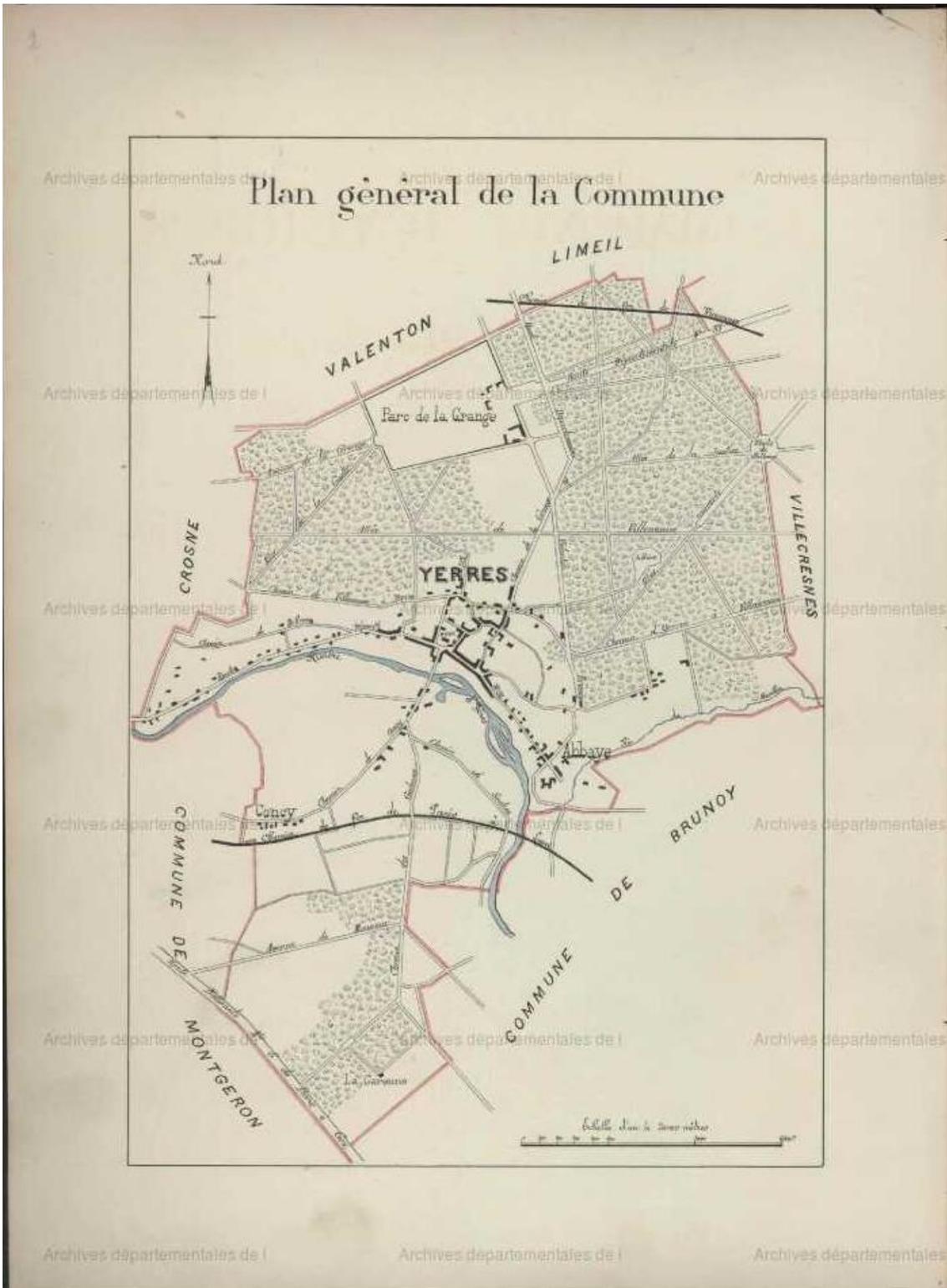
Aide financière apportée aux enfants nécessiteux

Avant l'application de la loi Ferry, instaurant la gratuité de l'école, chaque année le conseil municipal fixe le montant de la participation due par les familles pour la scolarisation de leurs enfants, le montant payé par la commune pour les enfants admis gratuitement ainsi que le montant alloué à l'instituteur. En session du 15 février 1874, le conseil délibère sur les dépenses à prévoir sur ces postes pour l'année 1875. Les décisions suivantes sont adoptées : le traitement annuel de l'instituteur sera de 300 francs, celui de l'institutrice sera de 200 francs. La participation des familles pour la scolarité de leurs enfants est fixée, par mois, à 2 francs pour les enfants de 6 ans et au-dessus, à 2 francs également pour les enfants en dessous de 6 ans. Pour les enfants admis gratuitement, la commune participera à hauteur de 1,75 francs aussi bien pour les plus de 6 ans que pour les moins de 6 ans.

Au conseil municipal du 9 novembre 1873, 10 garçons et 10 filles sont admis gratuitement à l'école, la liste de ces enfants est nominative, on peut donc retrouver leur situation familiale dans les recensements de l'époque. On prendra comme exemple le cas des enfants Sternotte. Dans le recensement de 1872, Mme Sternotte est déclarée veuve à 38 ans, avec 6 enfants. Elle est journalière, les 3 aînés (17, 16 et 14 ans) travaillent comme maçons et blanchisseuse, il y a 2 jumeaux de 12 ans et c'est le petit garçon de 9 ans, prénommé Honest, qui est admis gratuitement à l'école. Dans le recensement de 1876, Mme Sternotte est déclarée « *indigente, secourue par la charité* », les deux aînés ont quitté le foyer familial, tous les enfants travaillent, Honest est devenu maçon comme ses frères. Bien d'autres familles se trouvent dans des situations financières délicates et on comprend la nécessité de permettre à leurs enfants d'accéder à un minimum d'éducation scolaire.

Au conseil municipal du 14 novembre 1875, on examine la liste, dressée par le maire et le curé, des élèves à admettre gratuitement pendant l'année 1876. La liste comporte 29 garçons et 22 filles, le conseil rejette 5 garçons et 2 filles. L'ordre du jour appelle à la délibération sur les mesures à prendre pour assurer la fréquentation de l'école pour les élèves qui y sont admis gratuitement. La commission locale de surveillance ayant constaté de nombreuses absences chez les élèves admis gratuitement pour des motifs peu sérieux et tout à fait inadmissibles, il est décidé de recourir à des moyens coercitifs : l'instituteur et l'institutrice devront rédiger un rapport mensuel sur ce sujet. On pourra décider la suppression des secours habituels accordés aux parents pendant le temps qui sera jugé nécessaire.

ANNEXE 3



ANNEXE 4

